



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°9-2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le seize mars

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Virginie SARTEUR, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Christine SEDE, Nelly GICQUEL, Djey Di KAMARA.

Absent(s) représenté(s) : Eric SZWEC donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI

Secrétaire de séance : Mme Nélia LECKI

Suppressions et créations d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- 1) Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent en 2020 sur le grade adjoint administratif de 1^{er} classe, il convient de supprimer l'emploi correspondant à son ancien grade, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Référent administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2 <i>(1 suppression)</i>	TC

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de référent administratif à temps complet sur le grade associé d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, au service administratif.

--

- 2) Compte tenu d'une démission au cours de l'année 2020 et de la réorganisation du service Enfance :

- *Intégration des ATSEM au fonctionnement du périscolaire le matin ;*
- *Revue des effectifs d'encadrants en fonction du taux de fréquentation des accueils de loisirs,*

Il convient de supprimer deux emplois correspondant au grade d'adjoint d'animation :

SERVICE ENFANCE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Animateur enfance	Adjoint d'animation	C	12	10 <i>(2 suppressions)</i>	TC

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de deux emplois d'animateur enfance à temps complet, sur le grade associé d'adjoint d'animation, au service Enfance.

--

- 3) Compte-tenu du départ en retraite en 2020 d'un professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe, et de son remplacement prévu sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, il convient de créer et supprimer les emplois correspondants :

SERVICE CULTURE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique	B	0	1 <i>(1 création)</i>	TNC
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe	B	5	4 <i>(1 suppression)</i>	TNC

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi de professeur de musique à temps non complet sur le grade associé d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe, au service culture.
- La création de l'emploi de professeur de musique à temps non complet sur le grade associé d'assistant d'enseignement artistique, au service culture.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Le traitement de cet emploi sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction des grades indiqués précédemment.

--

- 4) Compte-tenu qu'il est nécessaire de remettre à plat le tableau des emplois car certains emplois vacants, qui ne sont plus justifiés à ce jour, nécessitent des suppressions :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	4	1 <i>(3 suppressions)</i>	TC
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise territorial principal	C	2	1 <i>(1 suppression)</i>	TC

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de trois emplois d'agent technique polyvalent à temps complet sur le grade associé d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et d'un emploi d'agent technique polyvalent à temps complet sur le grade associé d'agent de maîtrise principal, au service technique.

--

- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
- **Vu** le tableau des emplois et considérant qu'il convient de remettre à plat le tableau des effectifs du personnel ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
- **Vu** l'avis unanimement favorable du Comité Technique réuni le 11/03/2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois, comme mentionné dans les tableaux ci-avant,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **DIT** que cette présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de SARCELLES et à M. le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS

A. ROLDAO. MARTINS

ANNEXE – TABLEAU DES EMPLOIS (MIS A JOUR)

EMPLOIS PERMANENTS (titulaires - contractuels)

POSTES	CREES	OCCUPES
ADMINISTRATION GENERALE		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	0
ATTACHE	1	1
REDACTEUR	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	3	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF	4	3
APPRENTIS	2	2
ANIMATION		
ANIMATEUR	2	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	4
ADJOINT D'ANIMATION	10	9
CULTUREL		
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE CLASSE	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	0
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	4
PEC	1	0
MEDICO SOCIAL		
ATSEM PRINCIPALE 1ERE CLASSE	2	2
ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE	1	1
APPRENTI	1	0
SPORTIF		
EDUCATEUR APS	2	2
TECHNIQUE		
TECHNICIEN	1	1
AGENT DE MAITRISE	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	12	11
ADJOINT TECHNIQUE	17	16
POLICE		
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	1	1
TOTAL	78	69